



Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 27 avril 2009

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures.

Il souhaite la bienvenue à M. Bernard KRID qui assure les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Mme Evelyne POIROT.

Mme Marie-Ange LEMIGNON est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2009 est approuvé sans observation.

I - RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE EN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Il est proposé à l'Assemblée une modification en ce qui concerne le tableau des effectifs, au titre de l'année 2009.

Il s'agit d'un changement de cadre d'emplois au sein des Services Techniques Municipaux par avancement -au titre de la promotion interne- du chef d'équipe du service Fêtes-Manifestations, actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} Classe, lequel sera proposé pour le grade d'agent de maîtrise, au vu des responsabilités qui lui sont confiées.

Il va sans dire que l'agent concerné remplit les conditions d'ancienneté requises pour cette promotion, laquelle s'inscrit dans les orientations de l'organigramme théorique général précédemment voulu et défini au plan municipal.

Il est de plus ajouté que cette proposition a reçu un avis favorable de la part de la Commission Administrative Paritaire siégeant au Centre de Gestion des Vosges de la fonction publique territoriale dans sa séance en date du 24 février dernier, étant rappelé à cet égard que la promotion interne à pour vocation de permettre l'évolution de carrière (parmi les différents agents pouvant être proposés par les Communes du département) des seuls agents répondant à certains critères préalablement définis par la Commission (âge - ancienneté - fonctions et notamment responsabilités effectives exercées -entre autres-...). Conditions remplies donc par l'agent concerné, lui ayant permis d'émerger du tableau de classement et d'être sélectionné par les membres de la C. A. P.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification ci-dessus.

- CREATION D'UN POSTE A 0,25 ETP POUR LES PASSEPORTS BIOMETRIQUES

La Commune de LA BRESSE ayant été proposée par les services de l'Etat comme Commune pilote -et la seule sur le secteur de la Haute-Moselotte- pour la délivrance directement de passeports et de cartes d'identité pour tout citoyen français, de séjour ou de passage, qui en formulerait la demande, il sera proposé à l'assemblée, dans le cadre de cette mission complémentaire au service de la population -acceptée en son temps par la Collectivité-, une modification du tableau des effectifs, à savoir la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, à raison d'un quart de temps, soit 8 h 75/Semaine correspondant à la durée hebdomadaire de travail consacrée à cette tâche, telle qu'estimée.

Il est à cet égard précisé que cette charge de travail nouvelle pour le service administratif "Population", dans la mesure où les passeports seront matériellement établis sur place, sera naturellement accompagnée d'une aide financière appelée à couvrir la charge en personnel supplémentaire induite.

Il est enfin indiqué que le Comité Technique Paritaire, réglementairement consulté le 27 mars 2009, a pour sa part préalablement exprimé un avis favorable, à l'unanimité, concernant cette question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste précité.

II - MARCHÉS PUBLICS

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECTEUR ENCLOS - PONT DU METTY

La Commune de La Bresse souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le secteur Enclos - Pont du Metty, il est envisagé de reprendre les branchements électriques et de déposer les réseaux électriques aériens HTA. Il est prévu également d'enfouir les réseaux BT.

Le montant estimatif des travaux est de 188 560,66 € TTC. La Commune peut escompter une subvention à hauteur de 65 % du montant TTC des travaux au titre du Face C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport relatif au projet de travaux d'enfouissement des réseaux dans le secteur Enclos - Pont du Metty et décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Vosges.

III - URBANISME - TERRAIN

CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE A MILLE LECOMTE ELISABETH ET M. LEMAIRE JULIEN - "LE REUCI"

Sur avis favorable de la commission des terrains, M. Claude THIRARD, adjoint délégué, propose de céder à Mlle LECOMTE Elisabeth et M. LEMAIRE Julien une parcelle de terrain d'une surface de 502 m², cadastrée section AM N° 1086, 1244, 1246, située "Le Reuci". Ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment à usage d'habitation principale. Il serait cédé aux conditions suivantes :

le prix du terrain est de 4 € le m²
surface : 502 m² suivant plan dressé par le Cabinet JACQUEL à Remiremont
(AM N° 1086 : 15 m² ; AM N° 1244 : 280 m² ; AM N° 1246 : 207 m²)

les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
zone du P.L.U. : 2AU
destination du terrain : à titre d'aisance, en vue de la construction de leur résidence principale.

Ces différentes conditions ont été acceptées par Mlle LECOMTE Elisabeth et M. LEMAIRE Julien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide l'aliénation des terrains définis ci-dessus au prix et conditions ci-dessus énoncées.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune toutes pièces contractuelles.

CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE à M. GRANDEMANGE Philippe.

Sur avis favorable de la commission des terrains, M. Claude THIRARD, adjoint délégué, propose de céder à M. Philippe GRANDEMANGE une parcelle de terrain d'une surface de 144 m², cadastrée section AB 854, située "La Clairie". Ce terrain est destiné à l'aménagement d'un accès. Il serait cédé aux conditions suivantes :

le prix du terrain est de 8 € le m²
surface : 144 m²
les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
zone du P.L.U. : IAU
destination du terrain : à titre d'aisance

Ces différentes conditions ont été acceptées par M. Philippe GRANDEMANGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide l'aliénation des terrains définis ci-dessus au prix et conditions ci-dessus énoncées.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune toutes pièces contractuelles.

LOTISSEMENT "LA LUNELLE" - CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement "La Lunelle", des canalisations sont sur propriété privée.

La société INCOPAR représentée par M. François VANDAMME, propriétaire de la parcelle AR 116, et Mme HUMBERTCLAUDE Monique (représentant l'indivision HUMBERTCLAUDE) propriétaire des parcelles AR 107 et AR 109 ont pu donner leur accord à ces différents aménagements, selon plan joint.

Afin de procéder à l'enregistrement des servitudes créées à l'occasion des travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents constatant la création des servitudes [passage canalisation EU et EP].

Les frais relatifs à ce dossier seront à la charge de la Commune, et cette servitude est créée à titre gratuit.

Toutefois, la Commune s'engage à remettre en état l'ensemble du terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à ce dossier en l'étude de Maître MILLET, notaire à VAGNEY.
- remercie la société INCOPAR et Mme Monique HUMBERTCLAUDE de leur compréhension.

CONCLUSIONS ENQUETE D.U.P. CLAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des conclusions du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique des terrains de la Clairie destinés à l'extension de la Maison de Retraite et à la construction de logements sociaux.. Mr le Commissaire a conclu ces deux dossiers avec un avis favorable «*au vu d'un dossier très complet et explicite*» a-t-il dit, établi par l'OPAC et la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1985, la commune a acquis à l'amiable 51 ha auprès de 112 propriétaires différents et revendu 52 ha de terrain pour des projets de constructions privées.

Pour la Clairie, il n'y a jamais eu de proposition récente à 10 € contrairement à la lettre-pétition signée par une vingtaine de personnes (souvent voisins) : la proposition de janvier 2007 était à 18 euros le m².

M. le Maire lit les courriers du Préfet sur l'urgence de création de logements sociaux sur La Bresse et le rapport de l'OPAC.

Il existe une demande de résidents âgés pour des logements dans la Résidence des Sapins et le nouveau bâtiment devrait répondre, avec 20 à 24 logements, à une partie seulement des demandeurs ainsi que ceux provenant des logements Lopofa avant la démolition prévue.

Le Conseil Municipal prend acte des conclusions du Commissaire Enquêteur ainsi que de toutes les pièces communiquées.

Il est rappelé qu'avant la délibération de la commune de décembre 2006 sollicitant la procédure de déclaration d'utilité publique, les frères Marion avaient reçu 3 courriers durant les 12 mois précédents auxquels ils n'avaient pas répondu : pour plus d'informations, il suffit de relire les bulletins municipaux de janvier et février 2007 ou les délibérations qui les concernent.

IV - FORET

RENOUVELLEMENT DU BAIL AGRICOLE AU PROFIT DE L'EARL CURIEN -

Par délibération en date du 25 avril 2000, le Conseil Municipal a consenti à M. Jean-Michel CURIEN représentant l'EARL CURIEN un bail agricole pour une surface de 1 ha 69 a 56 ca, secteur "Les Baraques" au Chajoux.

Ce bail est arrivé à expiration le 23 avril 2009 et le titulaire en a sollicité le renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- donne son accord au renouvellement du bail agricole à l'EARL CURIEN pour une période de neuf ans à compter du 23 avril 2009, moyennant un fermage annuel dont la valeur est fixée annuellement à l'hectare selon arrêté préfectoral, soit pour 2009 : 1,6956 ha X 6,62 €
- autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

CONVENTION REGION LORRAINE-COMMUNE relative à la NON RECOLTE DES CHABLIS POUR LA PRESERVATION DE L'HABITAT - DEMANDE DE SUBVENTION

Les Régions Alsace et Lorraine ont initié un programme de préservation des forêts à haute valeur environnementale du Massif Vosges.

Dans ce cadre, un soutien technique et financier peut être apporté à la mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration des habitats forestiers.

Cette action consiste à ne plus récolter les chablis pour l'année 2009.

Les parcelles proposées sont les parcelles 149 pour partie (11,96 ha), 166 pour partie (13,90 ha), 174 (16,77 ha), 172 (10,44 ha), 167 (16,67 ha), 148 (10,47 ha), 147 (15,66 ha), 141 (11,19 ha), 142 (19,11 ha) et 143 (18,97 ha), pour une superficie arrondie à 145 ha.

L'indemnisation proposée est de 45 €/ha.

Rappel : le prix proposé précédemment était très inférieur ; celui-ci permet d'accepter cette convention établie pour une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre en oeuvre une action de non récolte des chablis sur une superficie de 145 ha pour la préservation de l'habitat et le maintien des populations de Grand Tétras pour l'année 2009.
- sollicite le concours financier de la Région Lorraine à hauteur de 45 €/hectare.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer cette demande de subvention et à signer toutes pièces contractuelles y afférentes.

V - DIVERS

AVIS SUR RETRAIT DES COMMUNES DE XERTIGNY ET URIMENIL DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions de l'article L 5219 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres d'un EPCI disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil de l'EPCI pour se prononcer sur l'adhésion ou le retrait de communes. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il s'agit d'émettre un avis sur le retrait du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des communes de XERTIGNY et URIMENIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait des communes précitées du SMDANC.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture des courriers reçus de Mme ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, concernant le calcul de la DGF (après le courrier envoyé où l'on s'étonnait que les chiffres du recensement n'avaient pas été retenus) et de Mme LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, concernant la Taxe Professionnelle puisque des entreprises locales ne bénéficient plus de l'exonération partielle de 1000 € par salarié ce qui semble contradictoire avec les annonces faites au plus haut niveau.

M. le Maire informe l'assemblée des premiers éléments obtenus sur l'étude de téléphonie mobile Bouygues

Il rappelle qu'il s'agit des pouvoirs de police (qu'il est en obligation d'effectuer au nom de l'état) et non d'urbanisme. Au reçu de l'ensemble des relevés et études, celles-ci seront communiquées à la population comme nous nous y étions engagés à la réunion publique de juin 2008.

M. le Maire cite les différentes subventions obtenues :

- de la Région pour la crèche à la station La Bresse-Hohneck : 150 000 €
- du département pour le lotissement de la Lunelle : 23 000 € pour la voirie (soit 10 % au lieu de 23 % pour ce genre de programme par le passé)
- 26 000 € pour le Parc Animalier (Etat - Région - Département)
- du Département pour la réfection de la toiture du gymnase et la piste d'athlétisme : (soit 10 % au lieu de 23 % pour ce genre de programme par le passé)

Information est donnée des remerciements reçus de :

- La commission alpine du Comité Départemental des Vosges de Ski pour les lots attribués lors du palmarès 2009 des jeunes
- La Bressaude pétanque pour les dotations des concours 2009
- M. Philippe LANG de l'Auberge du Pied du Hohneck pour le déneigement assuré lors du dernier hiver
- de la MLC pour les subventions et le soutien apporté de 2005 à 2008
- de l'association de Haute Moselle de Ski nordique pour l'aide apportée lors du challenge de biathlon des 14 et 15 mars 2009
- de la commission biathlon du CRSMV pour les prestations apportées lors du challenge des 14 et 15 mars
- de Marianne MARTIN et François BEZARD, étudiant en hygiène sécurité environnement pour l'aide apportée lors de l'action de sensibilisation à la sécurité routière organisée le 21 mars au Collège des Boudières
- du Groupement des Agriculteurs bressauds pour la subvention 2008.
- du fait de la fermeture de l'Ecole du Chajoux, Michel Huguel interroge l'assemblée sur son devenir ; il est précisé que ce bâtiment peut convenir pour un projet d'artisanat, de bureau ou de petite entreprise ; en conséquence une demande d'estimation sera faite auprès du Service des Domaines et la vente pourrait s'envisager.
- Patrice Prost fait état de l'avancée du dossier Coupe du Monde VTT, la mobilisation des partenaires et bénévoles est réelle et efficace, ce grand évènement mondial s'annonce à ce jour sous les meilleurs auspices si l'on en croit les pilotes qui l'ont déjà parcouru et l'engouement des journalistes présents.

M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22 h30.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Ange LEMIGNON

Le Maire,
Guy VAXELAIRE

VIE DE LA COMMUNE

● Visite de M. le Préfet et de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Vosges

15 Avril 2009

Le Préfet Dominique SORAIN et Madame la Secrétaire Générale, Dominique CONCA, ont répondu présents à l'invitation de M. le Maire, le 15 avril dernier pour une journée économique avec au programme, une réunion de travail, des visites d'entreprises et des sites des futurs projets bressauds.

Un premier rendez-vous en direct pour le nouveau Préfet, depuis son installation dans le département et M. le Maire qui, pour l'occasion, avait convié les Maires de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte (C.C.H.Mo), a animé cette rencontre de haute importance, entouré de plusieurs adjoints et responsables de services.

M. le Maire a souligné la volonté de la Commune de maintenir, chaque année, un programme d'investissement soutenu dans la continuité de la politique d'aménagement, en vue du développement de La Bresse et de l'amélioration de son cadre de vie.

« En 2009, le budget met l'accent sur les priorités, la volonté de poursuivre et d'amplifier les actions en faveur de la qualité du service public tout en participant activement au plan de relance de l'économie :

Le budget enregistre des dépenses de fonctionnement de 6 100 000 € et des dépenses d'investissement de 8 400 000 € ».

Il a insisté sur le rôle important de la Commune dans l'accompagnement du développement des entreprises, au travers des aménagements de zones industrielles ou des actions favorisant leur implantation.

« Pour favoriser le projet de développement économique « filière bois », avec 53 emplois créés, à l'horizon 2011 des « Chalets Poirot », la Commune a créé une voirie d'accès pour un montant de 200 000 € et a acquis les terrains nécessaires, auprès de 5 propriétaires, l'ensemble représentant une surface de 30 000 m² et un coût total de 340 000 €. Le terrain sera revendu à l'entreprise Poirot aux mêmes conditions que pour les autres zones industrielles ».

Enfin, il a présenté les activités touristiques et économiques de La Commune en citant le ski de fond, le camping du Haut des Bluches, le renouvellement des délégations de service public des 3 domaines skiables alpins, la Régie Municipale d'Electricité et la forêt.

Lors de cette réunion, les grands projets de la Commune ont été évoqués ainsi que les dossiers administratifs s'y rapportant :

- Tremplin de saut à skis, Aménagement domaine skiable Lispach : Autorisations de défrichement, Permis d'aménager
- Lotissements : Autorisation Loi sur l'Eau, zones humides
- Études et perspectives d'un parc animalier
- Construction de logements collectifs et agrandissement de la maison de retraite (Dossier DUP en cours)
- Maison des Arts et Métiers de la Haute Moselotte : Permis de construire, volet pôle emploi
- Construction d'une crèche halte-garderie à la station La Bresse/Hohneck : Permis de construire

Mme La Secrétaire Générale a été très attentive à la difficulté que présentaient certains dossiers, particulièrement sur la lourdeur administrative due aux mesures contraignantes de terrain et sur la longueur à obtenir les autorisations nécessaires. Elle a noté le développement de chaque dossier et a souligné l'importance de favoriser la mise en chantier des projets pour affronter la crise économique et l'enrayer au plus vite. Elle s'est engagée à suivre directement l'évolution de ces dossiers et M. le Maire l'a remerciée pour le concours qu'elle a déjà apporté au projet d'extension des « Chalets Poirot »

M. le Préfet, quant à lui, a rappelé les mesures gouvernementales pour relancer l'économie (le plan s'appuie sur les investissements) et a cité plus particulièrement le projet de la crèche qui a été retenu dans les 1000 projets du plan de relance et a bénéficié de crédits de l'État. Ainsi, cette opération doit impérativement se concrétiser en 2009 et l'évolution de ce dossier fera l'objet d'un contrôle régulier par ses services.

M. le Maire lui a confirmé que ce projet était en très bonne voie puisqu'un planning a été établi et que la notification des marchés est prévue pour le 2ème semestre 2009.

Il a également proposé, à M. le Préfet, de signer officiellement la convention pour l'application du dispositif du plan de relance relatif au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

La Commune de La Bresse s'engage à investir au moins un euro de plus que la moyenne des quatre dernières années.

« C'est une façon de donner des moyens aux communes qui vont, cette année, bénéficier du remboursement de la TVA 2007 et celle de 2008. Cela montre une volonté d'engager des travaux qui entraînent des emplois ».

Ensuite, M. le Maire a donné la parole aux maires de la C.C.H.Mo qui ont présenté les principales actions et les projets communautaires économiques.

Après le repas de midi pris collectivement, la délégation a visité la société des « Chalets Poirot » et le terrain d'implantation de leur futur projet. Elle s'est rendue également aux « Zelles » et à la station « Labelle Montagne ».

Ces chefs d'entreprises ont exposé de façon détaillée leurs activités, spécificités, savoir-faire et surtout leurs perspectives avec pour les frères Poirot et Remy Loisirs des projets de grande envergure dont la presse s'est fait l'écho.

M. Dollat, directeur des Zelles, a fait visiter le site industriel après avoir retracé l'historique de l'entreprise (reprise au groupe Lapeyre) et surtout présenté les perspectives encourageantes autour de son activité économique qui compte pas loin de 500 salariés (250 à La Bresse - 100 à Cornimont). M. le Maire a félicité le dirigeant, les actionnaires et bien sûr tout le personnel pour leur détermination à surmonter les difficultés actuelles.

Les paroles combatives, prononcées par les 3 acteurs économiques, ont réjoui M. le Préfet qui a constaté une dynamique industrielle et économique, des stratégies adoptées pour traverser la crise et une réponse parfaite au message livré le matin même à la mairie.

La visite s'est terminée à Lispach pour situer le projet d'extension et restructuration du domaine skiable alpin et nordique, avec la création d'un réseau de neige de production sur 2 à 3 km pour le ski de fond, l'aménagement de parkings, la valorisation du site et la construction d'un tremplin de saut à skis.

M. le Préfet et Mme la Secrétaire Générale ont souligné la richesse et le succès de cette journée découverte économique et M. le Maire les a vivement remerciés pour l'intérêt qu'ils ont porté aux projets publics et privés de la Commune de La Bresse et pour l'attention particulière qu'ils ont manifestée face aux contraintes rencontrées pour leur concrétisation.



Mme la Secrétaire Générale de Préfecture, Dominique CONCA ; M. le Préfet des Vosges, Dominique SORAIN et M. le Maire, Guy VAXELAIRE



Un fabricant bressaud à votre service

Ossature bois
Poteau poutre
Bois massif



Prix spécial pour construction sur la Bresse

9, rue Mougel BEY - 88250 LA BRESSE
03 29 25 52 33
www.poirot-construction.fr